



# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction départementale des territoires

Le président de la CDPENAF

Lyon, le 18 mars 2021

à

Monsieur le Président  
Vienne Condrieu Agglomération  
Espace St Germain Bâtiment Antarès  
30 avenue Général Leclerc  
BP 263  
38217 Vienne Cedex

**Objet :** Saisine de la CDPENAF concernant la modification n°1 du PLU de la commune de Saint Romain en Gal

Vous avez transmis le 3 février 2021, pour avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Romain-en-Gal.

La sous-commission mandatée par la CDPENAF en charge de l'analyse des révisions allégées et des modifications qui s'est réunie le 18 mars 2021 a rendu un avis favorable sur votre projet assorti d'une réserve :

- la rédaction des articles qui concernent l'extension des constructions existantes dans les zones A et N doit être reprise afin de n'autoriser, l'extension jusqu'à 35 % de l'emprise au sol et limitée à 200 m<sup>2</sup> de surface de plancher après travaux, que pour les constructions dont la surface de plancher initiale est inférieure à 200 m<sup>2</sup>.

Cet avis devra être joint au dossier d'enquête publique.

Pour le Président de la CDPENAF  
La responsable de l'atelier connaissance,  
territoires durables & communication

Julie THEILLAY

Copie :- Mairie de Saint Romain en Gal

Affaire suivie par : Céline ROBERT  
Service Territorial Sud  
Tél : 04 78 44 98 04  
Courriel : [celine.robert@rhone.gouv.fr](mailto:celine.robert@rhone.gouv.fr)  
165, rue Garibaldi, CS 33 862, 69 401 Lyon cedex 03